# VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 septembre 2025 Date d'affichage 18 septembre 2025

Accusé de rèception - Ministère de l'Intérieur 072-217201326-20250924-CM2509-DEL10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

### Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 17+12 procurations

votants 29

# L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

## Excusés:

M. Éric PAPILLON (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Mme Edith ALIX)

M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Christophe BISI (Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART ROQUAIN)

Mme Marie Hélène TROUILLOT

M. Emmanuel VIGNERON

Mme Marie DENONELLE

M. Nicolas GUILLARD

(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)

(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

# ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le rapport du Maire.

### **CONSIDERANT:**

- Que malgré toutes les diligences réglementaires et poursuites engagées pour recouvrer certaines créances auprès des débiteurs, il n'a pas été possible d'obtenir le recouvrement de la liste suivante :
  - Liste 7733831833 pour un montant total de 854,26 €.

Cette liste correspond à des titres émis de 2023 à 2024.

• Qu'afin d'apurer ces titres, il convient de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré,

### - AUTORISE:

L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant de 854,26 € par l'émission d'un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Liste 7733831833 pour un montant total de 854,26 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29 Voix contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Françoise PELLODI

Pour Copie conforme Le Maire,

Didier REVEA

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée